



République Française

# Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20230427-DEC2023\_048-CC



Publié le 28-04-23

## DECISION DU MAIRE N° 2023-048

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR RENOVATION DU PATRIMOINE

Nomenclature ACTES : 7.5

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de Sausset-les-Pins de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental 13 pour son projet de rénovation du patrimoine.

#### DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental 13 dans le cadre du dispositif : Aide aux travaux de proximité.

ARTICLE 2 : : L'aide du Conseil Départemental 13 est sollicitée afin de procéder au projet de rénovation du patrimoine de la commune de Sausset-les-Pins.

ARTICLE 3: Monsieur le maire sollicite donc une aide financière du Conseil Départemental 13 à hauteur de 70% soit 53 153.92€ HT.

ARTICLE 4 : Le montant du projet estimé à 75 934.17€ HT réparti comme suit :

CHARGES PREVISIONNELLES	MONTANT (HT EN €)
RENOVATION TOITURE BAT SERVICES TECHNIQUES	4 827,95 €
CREATION PLACES PMR GS VICTOR HUGO	3 667,00 €
DEPLACEMENT PANNEAUX PARKING GIRELLES	900,00 €
RESTAURATION VITRAUX EGLISE	16 539,22 €
ETANCHEITE BAT HOTEL DE VILLE	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 934,17 €</b>

ARTICLE 5 : La dépense correspondante sera prélevée sur le budget communal 2023

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 27/04/2023

Le Maire,  
Maxime MARCHAND



**COMMUNE DE SAUSSET LES PINS**

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Aide aux travaux de proximité du Département des Bouches-du-Rhône

N° de dossier AC – 021100

BENEFICIAIRE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	%	SUBVENTION
COMMUNE DE SAUSSET LES PINS	Rénovation du patrimoine	75 934.17€	70%	53 153.92€

Le Maire de Sausset-Les-Pins, atteste le plan de financement détaillé ci-après :

	FINANCEMENTS		
	COLLECTIVITE	MONTANT	TAUX%
COUT HT	DEPARTEMENT	53 153.92€	70%
	REGION		
	METROPOLE		
	ETAT :		
	AUTRES :		
	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	22 780.25€	30%
	TOTAL FINANCEMENTS		
	TOTAL HT	75 934.17€	100%

Je soussigné, Monsieur Maxime MARCHAND, Maire de la commune de Sausset-Les-Pins, atteste la conformité des financements mentionnés ci-dessus.

Fait à Sausset-Les-Pins, le 27/04/2023

Maxime MARCHAND

Maire

